



**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 14 DECEMBRE 2011**

L'an deux mil onze, le quatorze décembre, à dix neuf heures, le conseil communautaire de la Plaine Centrale du Val-de-Marne s'est réuni dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville de Limeil-Brévannes, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Membres titulaires :

Monsieur Laurent CATHALA, Président,

Messieurs ROUQUET, ROSSIGNOL, LAGAUCHE, PORCHERON, Madame CORNET,

Messieurs GERCHINOVITZ, DUFEU, TISSEYRE, URGIN, Madame FADEIEFF,

Messieurs SASPORTAS, BAYET, Vice-Présidents,

Messieurs COIRAULT, DELONNE, HAROUTUNIAN, RIBAU, Mesdames SALVIA,

BABIKIR, BARUCCO, BITTON, CHARBONNIER, CHARPANTIER, DIASSE, LAMARI,

Messieurs MAURAY, MAYET, FERRET, MILISAVLJEVIC, Mesdames PIGREE, RONOT,

ROUQUET H., Messieurs WANNIN, HEBBRECHT, Conseillers Communautaires.

Membres suppléants :

Messieurs DUFLOUX, PESSAQUE, CHIKOUCHE, Madame MASENGU.

Etaient absents excusés :

Madame MELKONIAN, Messieurs CARVOUNAS, DERAMOND, VITSE, HALLAL,

Madame PERREAU, Monsieur PLACE, Madame SANTIAGO, Messieurs BEDROSSIAN,

PITON, Madame REITZ.

Assistaient également à la séance :

Monsieur BERGOUGNOUX, Mesdames COLY, GILLET, CHAUMONT, THEVES,

BRAJAT, Messieurs ROFFE, DELEUIL, CONROUX, CHAUDEMANCHE, MARIGE.

Madame TOURET.



**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 14 DECEMBRE 2011**

**RECUE EN PREFECTURE**  
**LE 26 DECEMBRE 2011**

**N°CC2011.7/163**

**OBJET :** **Affaires générales** – Désignation de représentants du conseil communautaire au sein de la commission d'information auprès de la société SODERN à Limeil-Brévannes

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants ;

VU le décret n° 2001-592 du 5 juillet 2001 relatif à la sûreté et à la radioprotection des installations et activités nucléaires intéressant la défense, et en particulier les articles 4 et 5 ;

VU l'arrêté du 23 avril 2004 du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie créant une commission d'information auprès de l'installation nucléaire de base secrète « SODERN » à Limeil-Brévannes ;

**CONSIDERANT** la nécessité de désigner un représentant du conseil communautaire titulaire et un suppléant au sein de cette commission d'information ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 :** **DESIGNE** Monsieur Thierry MAURAY pour représenter la communauté d'agglomération de la Plaine centrale du Val-de-Marne au sein de la commission d'information auprès de la société SODERN à Limeil-Brévannes, en tant que titulaire.

**ARTICLE 2 :** **DESIGNE** Monsieur Laurent CATHALA pour représenter la communauté d'agglomération de la Plaine centrale du Val-de-Marne au sein de cette même commission en tant que suppléant.

FAIT A LIMEIL-BREVANNES, LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MIL ONZE.

Pour le Président empêché,  
Le Vice-Président,

Signé

Serge LAGAUCHE